

# APPEL À CONTRIBUTIONS

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS DES PERSONNES MINEURES : PERSPECTIVES CRITIQUES

sous la direction de :

**Mona Paré**, professeure titulaire, Faculté de droit,  
section de droit civil, Université d'Ottawa, Canada

**Anta Niang**, chercheuse, Institut universitaire de  
première ligne en santé et services sociaux du  
CIUSSS de l'Estrie-CHUS de Sherbrooke ;  
professeure associée, École de travail social,  
Université de Sherbrooke, Canada

**Nathalie Mondain**, professeure agrégée,  
École d'études sociologiques et anthropologiques,  
Université d'Ottawa, Canada

**SOUSSION DES PROPOSITIONS**

**19 mai 2025**

**SOUSSION DES MANUSCRITS**

**24 novembre 2025**

**PUBLICATION**

**Hiver 2027**

**POUR CONSULTER L'APPEL À TEXTE**

**[www.efg.inrs.ca](http://www.efg.inrs.ca)**

**APPEL À CONTRIBUTIONS  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS  
DES PERSONNES MINEURES :  
PERSPECTIVES CRITIQUES**

Les droits des personnes mineures sont un domaine d'études interdisciplinaire en plein essor dont la protection est garantie par différentes législations, chartes et conventions au niveau national et international (Nations Unies, 1989, art.1). Pourtant, malgré la présence de ces garanties juridiques, les personnes mineures font face à une pluralité de défis qui nuisent à la pleine protection et réalisation de leurs droits.

Les personnes mineures traversent en effet de multiples crises, dont les constats se reflètent dans l'adoption des observations générales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, sur l'environnement et les changements climatiques, sur l'environnement numérique, sur le système de justice, et sur les migrations internationales, entre autres (Nations Unies, 2023a, 2021, 2019a, 2019b). À ces crises, s'ajoutent les dimensions sanitaires (ex. santé mentale, UNICEF, 2021) et les enjeux liés à l'éducation consciente des genres (Mosconi, 2014; King & Winthrop, 2015). Ainsi, tout au long de leurs parcours, les personnes mineures et leurs familles, pourtant personnes actrices à part entière, se heurtent à des difficultés dans leur accès aux droits et à la justice (Bardaxoglou et al., 2020; Paré et al., 2022; Hart et Thompson, 2009), de même que dans leur participation au processus de prise de décision notamment en contexte judiciaire (Niang et al., 2023) ou encore dans leur participation citoyenne (Gaudet, 2018).

Ces observations font en partie écho aux dix-sept objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ensemble des États membres des Nations Unies (Delzangles, 2019) dans le cadre du Programme de développement durable 2030 et qui guide, sans contraindre toutefois, les politiques élaborées par les signataires, incluant un grand nombre de pays industrialisés comme des pays en développement. À ce titre, il nous semble particulièrement pertinent d'examiner la prise en compte des objectifs dans l'élaboration de politiques touchant les personnes mineures et leurs effets sur ces dernières ainsi que sur leur entourage. Ce faisant, nous proposons d'interroger la signification, voire la pertinence du concept de développement durable pour appréhender le bien-être et les droits des personnes mineures puisque celui-ci viserait à offrir une réponse « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Bruntland, 1987).

En effet, à première vue, les ODD (Objectifs de développement durable) pourraient sembler constituer une réponse aux urgences sociales et conflits mondiaux (Nations Unies, 2023 b) qui touchent les personnes mineures en tant que représentants des générations futures

**APPEL À CONTRIBUTIONS  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS  
DES PERSONNES MINEURES :  
PERSPECTIVES CRITIQUES**

d'aujourd'hui et de demain. Néanmoins, plusieurs critiques des ODD mettent en évidence des enjeux relatifs à l'invisibilité/invisibilisation de certains problèmes sociaux (ex. politiques migratoires restrictives, traitement judiciaire des problèmes sociaux, traitement différentiel lié au genre ou à l'ethnicité dans le système de justice des personnes mineures) ou encore de certaines populations (Laroche et al., 2023). Des chercheurs soulignent par ailleurs la tendance des ODD à placer les personnes en situation de vulnérabilité « en position de victimes passives, ce qui nuit à la reconnaissance de leur agentivité et de leur possible rôle en tant que partie prenante à la création et à la mise en œuvre des solutions » (Laroche et al., 2023, p. 8).

Il se trouve au contraire que l'approche fondée sur les droits, par son caractère interdisciplinaire, repose sur le principe selon lequel « l'enfant est titulaire et acteur de ses droits, respecté dans sa dignité humaine et placé au centre des décisions le concernant » (Paré et Bé, 2020). Or, une telle approche suppose que les personnes mineures, qui constituent notre avenir, et qui sont placées au cœur des efforts de développement, devraient, au même titre que les familles, les personnes âgées et les communautés dans lesquelles ces jeunes personnes gravitent (Nations Unies, 2016), être en mesure de participer également à la recherche de solutions aux défis rencontrés. En ce sens, cette approche s'avère particulièrement pertinente aussi bien pour garantir la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant que pour mieux répondre aux problèmes sociaux dans lesquels sont plongées les personnes mineures et les familles. Enfin, cette approche permet une prise en compte des contextes de vie et des milieux de socialisation, sachant que ceux-ci ne sont pas statiques dans le temps, et peuvent évoluer à travers les âges (enfance, adolescence, transition à l'âge adulte) au prisme de changements familiaux et des relations intergénérationnelles, de bifurcations professionnelles des parents, de mobilités résidentielles incluant les relations transnationales, et de transformations politiques, juridiques et sociales plus globales. Ces différents éléments sont susceptibles de modifier le rapport à la jeunesse de la société dans son ensemble.

**Objectif du numéro**

Ce numéro thématique vise à mieux comprendre et interroger la signification et la pertinence de la perspective de développement durable pour aborder le rôle de la réalisation des droits des personnes mineures. Seront considérés les contextes familiaux, institutionnels et sociaux dans lesquels ces droits opèrent ainsi que les dynamiques des rapports sociaux et intergénérationnels qui émergent dans ces

**APPEL À CONTRIBUTIONS  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS  
DES PERSONNES MINEURES :  
PERSPECTIVES CRITIQUES**

contextes. Nous invitons également les contributions qui offrent de nouvelles perspectives sur les méthodologies et postures d'intervention ou de recherche dans ces domaines.

**Orientations thématiques**

Les propositions devront s'inscrire dans les orientations thématiques du numéro, ces dernières étant conçues comme interreliées. Il est dans ce sens attendu que les propositions de contribution mentionnent clairement l'inscription des réflexions dans l'une ou les deux orientations suivantes :

**Orientation 1 - Diversité des contextes familiaux, institutionnels et sociaux.**

Cet angle thématique permettra d'interroger l'accès aux droits et leur réalisation par des personnes mineures au carrefour des environnements sociaux, éducatifs ou professionnels dans lesquels ces personnes évoluent. Les contributions devront permettre de resituer les réflexions dans les contextes familiaux et institutionnels dans lesquels ces droits s'exercent. Elles pourront mettre en lumière aussi bien les défis en lien avec l'accès et la réalisation de ces droits dans ces contextes, que les stratégies de résistance mises en place par les personnes mineures, et les familles pour y faire face. Enfin, les contributions pourront aborder les dynamiques des rapports sociaux et intergénérationnels qui sous-tendent les relations entre les adultes et les personnes mineures dans la réalisation des droits de ces dernières. Pour finir, les textes devront situer explicitement les données produites par les recherches et interventions dans les contextes sociaux et intergénérationnels dans lesquels ceux-ci se déroulent.

**Orientation 2 - Pratiques de recherche et restitution des données**

Ce second angle thématique permettra d'interroger les expériences en lien avec les pratiques de recherche et d'intervention, dans un objectif de réalisation des droits des personnes mineures. Il s'agira d'une part de mettre en évidence des méthodologies de recherche respectueuses des droits des personnes mineures, des questionnements éthiques, tensions et défis qui émergent des pratiques d'intervention et de recherche avec ces personnes, et les familles. D'autre part, il s'agira d'aborder ce que ces pratiques produisent dans une visée de réalisation de leurs droits ainsi que les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre des pratiques contribuant à la valorisation et la réalisation des droits des personnes mineures. Les contributions sont par conséquent invitées à aborder les modes et outils de restitution. En effet, considérant les interrelations complexes entre le consentement des personnes mineures et celui de

**APPEL À CONTRIBUTIONS  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS  
DES PERSONNES MINEURES :  
PERSPECTIVES CRITIQUES**

leurs parents, avec les enjeux de la confidentialité, comment penser la restitution? S'agit-il d'une restitution « suspensive » au sens de Bergier (2001) privilégiant le souci d'autrui? Et dans ce cas, qui privilégier comme auditoire pour rendre compte de la recherche? Il s'agira également de réfléchir aux outils à mobiliser et des dimensions à aborder pour tenir compte des âges des personnes participantes dans le processus de restitution.

**Modalités de soumission**

Les propositions (résumés) doivent être soumises sur notre site, avant le **19 mai 2025**. Veuillez sélectionner le titre du numéro thématique dans le formulaire de soumission. Les propositions d'article devront comprendre un titre provisoire, un résumé (1500 à 2000 caractères, espaces compris) et les coordonnées des autrice/teur·s. Les autrice/teur·s des propositions retenues devront remettre leur manuscrit, avant le **24 novembre 2025**. Les manuscrits sont acceptés ou refusés sur la recommandation de la direction de la revue et des responsables du numéro après avoir été évalués à l'aveugle par deux ou trois lectrices/teurs externes.

Pour consulter les règles d'édition de la revue.

**Références**

Bardaxoglou, S., Fau, V., Campbell, A. et Van Praagh, S. (2020). Au cœur de l'accès à la justice des jeunes en protection de la jeunesse : des acteurs discutent. *Service social*, vol. 66, no 1, p. 81-98.

Bergier, B. (2001). *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales*. Paris : Editions L'Harmattan.

Bhabha, J. (2014). *Child Migration and Human Rights in a Global Age*. Princeton: Princeton University Press.  
<https://doi.org/10.1515/9781400850167>

Brunland, G.H. (1987). *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Delzangles, B. (2019). Les objectifs de développement durable des Nations unies: une approche renouvelée des droits humains? *Communications*, no 1, p. 119-130.

Fitzpatrick C, Burkhalter R, Asbridge M. (2019). Adolescent media use and its association to wellbeing in a Canadian national sample. *Preventive Medicine Reports*, vol. 14.

**APPEL À CONTRIBUTIONS  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS  
DES PERSONNES MINEURES :  
PERSPECTIVES CRITIQUES**

Gaudet, S. (2018). Introduction : citoyenneté des enfants et des adolescents. *Lien social et Politiques*, no 80, p. 4-14.

Hart, D. et Thompson, C. (2009). *Young people's participation in the youth justice system*. London: National Children's Bureau.

King, E., et Winthrop, R. (2015). *Today's challenges for girls' education*. Washington: The Brookings Institution.  
[www.proquest.com/working-papers/todays-challenges-girls-education/docview/1787808647/se-2](http://www.proquest.com/working-papers/todays-challenges-girls-education/docview/1787808647/se-2)

Laroche, G., St-Georges, J., Maltais, S. et Lamine Doumbouya, M. (2023). Introduction. À mi-chemin de l'Agenda 2030 : regards critiques sur son caractère universel et inclusif. *Revue internationale des études du développement*, no 253, p. 7-9.

Mondain, N.; Alioune, D. et Randall, S. (2013). Migration and Intergenerational Responsibilities: Implications for Young Senegalese Migrants' Transition to Adulthood, *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 648, no 1, p. 204-217.

Mosconi, N. 2014. Le paradoxe de l'éducation des garçons. Dans Ayrat, S., & Raibaud, Y. (Eds.), *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume 1: À l'école*. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Nations Unies. (2017). *Réaliser les droits de l'enfant grâce à un environnement sain. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme*. A/HRC/43/30.

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/001/26/PDF/G2000126.pdf?OpenElement>

Nations Unies (2016). *Protection des droits de l'enfant dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme*. A/HRC/34/27.

Nations Unies (2019a). *Observation générale conjointe no 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et no 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour*. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23.

Nations Unies (2019b). *Observation générale no 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants. Comité des droits de l'enfant*. CRC/C/GC/24.

Nations Unies (2021). *Observation générale no 25 sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique. Comité des droits de l'enfant*. CRC/C/GC/25.

Nations Unies (2023a). *Observation générale no 26 sur les droits de l'enfant et l'environnement, en mettant l'accent sur le changement climatique*. CRC/C/GC/26.

**APPEL À CONTRIBUTIONS  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROITS  
DES PERSONNES MINEURES :  
PERSPECTIVES CRITIQUES**



Niang, A., Vargas Diaz, R., Brunelle, N. et Goyette, M. (2023). La participation des jeunes dans le processus judiciaire: Une exploration des perceptions des jeunes judiciairisés sous la Loi sur le Système de Justice Pénale pour les Adolescents au Québec. *Criminologie*, vol. 56, no 1, p. 11-36.

Paré, M. et Bé, D. (2020). La participation des enfants aux procédures de protection de la jeunesse à travers le prisme de la vulnérabilité. *Les Cahiers de droit*, vol. 61, no 1, p. 223-272.

Paré, M., Bruning, M., Moreau, T., et Siffrein-Blanc, C. (Dir.). (2022). *L'accès des enfants à la justice : Bilan critique*. Paris: Dalloz.

UNICEF (2021). *La Situation des enfants dans le monde 2021. Dans ma tête : Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants*. <https://www.unicef.org/fr/rapports/situation-enfants-dans-le-monde-2021>

UNICEF. (2017). *La Situation des enfants dans le monde 2017. Les enfants dans un monde numérique*.

<https://www.unicef.org/fr/rapports/la-situation-des-enfants-dans-le-monde-2017>